



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 avril 2021
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Vingtième session

New York, 19-30 avril 2021

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Tove Søvndahl **Gant**

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision que l'Instance permanente recommande au Conseil économique et social d'adopter

1. L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

[à compléter]

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'Instance permanente a passé en revue les propositions, objectifs, recommandations et éventuels futurs domaines d'action ci-après et recommande, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, que les États, les entités des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations non gouvernementales concourent à leur réalisation.

3. Pour le secrétariat de l'Instance permanente, il est entendu que les travaux relatifs aux propositions, objectifs, recommandations et éventuels futurs domaines d'action dont l'Organisation des Nations Unies a la charge seront réalisés dans toute la mesure du possible dans le cadre du programme de travail approuvé des entités compétentes.

Recommandations de l'Instance permanente

[à compléter]



Chapitre II

Lieu, dates et déroulement de la session

4. Par sa décision 2020/218, le Conseil économique et social a décidé que la vingtième session de l'Instance permanente se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 19 au 30 avril 2021.

5. Compte tenu des conditions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'organisation des travaux de sa vingtième session et des solutions technologiques et procédurales disponibles dans l'intervalle, l'Instance permanente a tenu deux séances formelles et neuf séances informelles virtuelles au cours de la session. Le compte rendu des séances informelles virtuelles figure dans l'annexe au présent document [à compléter].

6. À sa 1^{re} séance, le 19 avril, l'Instance permanente a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Débat sur le thème "Paix, justice et institutions solides: le rôle des peuples autochtones dans la réalisation de l'objectif de développement durable 16" ». Projet de décision I : Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « Paix, justice et institutions solides : le rôle des peuples autochtones dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 ». Pour l'examen de ce point, l'Instance était saisie de deux notes du Secrétariat transmettant le rapport de la réunion du groupe d'experts internationaux sur le thème « Paix, justice et institutions solides : le rôle des peuples autochtones dans la réalisation de l'objectif 16 du développement durable » (E/C.19/2020/7), et « l'étude sur les autonomies des peuples autochtones : expériences et perspectives. » (E/C.19/2020/5)¹.

7. À sa [] séance, le [] avril, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre des points suivants de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B) : points 3 et 4, point 5 et points subsidiaires c), d) et f), et points 6 et 7.

8. À la même séance, l'Instance a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session de l'Instance permanente », et adopté un projet de décision présenté au titre de ce point (voir chap. I, sect. A).

Chapitre III

Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa vingtième session

9. À la [] séance, la Rapporteuse a présenté les projets de décisions et de recommandations et le projet de rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa vingtième session.

10. À la même séance, l'Instance permanente a adopté son projet de rapport.

¹ En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Instance permanente n'a pas pu convoquer sa dix-neuvième session, qui devait se tenir en 2020, et l'examen des deux rapports a donc été reporté à la vingtième session.

Chapitre IV

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

11. L'Instance permanente a tenu sa vingtième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 19 au 30 avril 2021. Il a tenu deux séances formelles et neuf séances informelles virtuelles, dont trois séances virtuelles informelles à huis clos, pour examiner les points inscrits à son ordre du jour.

12. À la 1^{re} séance, le 19 avril, la session a été ouverte par le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef du Département des affaires économiques et sociales. Au cours de la cérémonie d'ouverture, un représentant de la nation Onondaga, M. Tadodaho Sid Hill, a prononcé une allocution de bienvenue. Le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et le Vice-Président du Conseil économique et social (Mexique) ont fait des déclarations.

13. À la même séance, des déclarations ont été faites par la Présidente de l'Instance permanente, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef (au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), le Vice-président de l'État plurinational de Bolivie, le Ministre des affaires étrangères de la Finlande et la Secrétaire aux affaires intérieures des États-Unis d'Amérique.

B. Participation

14. Les membres de l'Instance permanente et les représentants de gouvernements, d'organisations et d'organes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales et d'organisations autochtones ont participé à la session. La liste des participant(e)s sera publiée ultérieurement.

C. Élection des membres du Bureau

15. À sa 1^{re} séance, l'Instance permanente a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

Présidente :

Anne Nuorgam

Vice-Présidents :

Vital Bambanze

Geoffrey Roth

Irma Pineda Santiago

Aleksei Tsykarev

Rapporteuse :

Tove Søvndahl Gant

D. Ordre du jour

16. À sa 1^{re} séance, l'Instance a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [E/C.19/2021/1](#) et a décidé de reporter l'examen des points 5 a), 5 b) et 5 e) et de les inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session, en 2022.

17. À la même séance, l'Instance a approuvé l'organisation de ses travaux figurant dans le document [E/C.19/2021/L.1](#).

E. Documentation

18. La liste des documents dont l'Instance permanente était saisie à sa vingtième session est disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/unpfii-sessions-2/unpfii-20th-session.html>.
